

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*Le ministre d'État*

Paris, le 5 novembre 2018

Le Ministre d'État,  
Ministre de la Transition écologique  
et solidaire

à

Monsieur le Préfet de la région  
Nouvelle-Aquitaine

NOR : TRED1830977S

C00

Par courrier du 15 octobre 2018, vous avez sollicité l'évocation du projet d'aménagement de pôle résidentiel et touristique à dominante golfique à Tosse (Landes).

Porté par le Syndicat Mixte Landes Océanes (regroupant le département des Landes et la Communauté de communes de Maremne Adour Côte Sud), ce projet s'étend sur une surface de 240 hectares et comprend la réalisation de trois parcours de golf, de différents aménagements touristiques ainsi que d'un programme résidentiel de 500 logements

Compte tenu des enjeux et du contexte environnemental sensible, dans une zone rétro-littorale, et du risque contentieux, j'ai décidé, en application du 2° du I de l'article R.122-6 du code de l'environnement, de me saisir de l'étude d'impact du projet. J'ai également décidé de déléguer à la formation d'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (Ae CGEDD) la compétence pour se prononcer sur ce projet, comme le permet le dernier alinéa du 3° du I de l'article R.122-6 précité.

Je vous demande de bien vouloir faire parvenir, sous quinzaine, le dossier de demande d'autorisation contenant l'étude d'impact à l'Ae CGEDD.

L'Ae CGEDD se prononcera dans un délai de deux mois à compter de la réception du dossier complet. Son avis sera alors rendu public et transmis à l'autorité compétente pour autoriser le projet.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel.

François de Rugy

**Copies à :** - Monsieur le Président de la formation d'autorité environnementale du CGEDD  
- Monsieur le Président de la MRAe Nouvelle Aquitaine  
- Madame la Commissaire générale au développement durable